



Peuplier plus que centenaire dans ma propriété

Par **SAGESTE Dolores**, le 14/01/2017 à 15:07

Peuplier centenaire dans mon jardin : environ 30 m de haut.

Des voisins "estiment" qu'il est dangereux et voudraient que je le fasse abattre. Malgré l'énorme tempête que nous venons de subir, et après bien d'autres tempêtes, il reste toujours très solide. Des élagueurs professionnels l'ont "ausculté" il y a environ 3 ans et on estimé qu'il es en très bonne santé.

A chaque tempête, certaines branches tombent dans leur terrain et je les fait ramasser à chaque fois par respect.

Le peuplier est à environ 20 m de leur maison qui est en contre-bas par rapport au peuplier.

Peuvent-t'ils obtenir, légalement, de m'obliger à l'abattre ?

C'est un arbre superbe planté par un très grand architecte-paysagiste vers 1880 (Edouard REDONT). Mon parc est peut-être sans doute rattaché au Patrimoine.

Merci de me donner vos avis ?

Dolores SAGESTE VILLERS ALLERAND 51

Par **youris**, le 14/01/2017 à 15:37

bonjour,

les arbres qui tombent et causent des dommages aux biens et aux personnes, cela arrive tous les jours.

si vos voisins veulent faire abattre votre arbre, ils devront saisir le tribunal qui décidera, sans doute après une expertise.

salutations

Par **marie076**, le 14/01/2017 à 15:54

Bonjour,

Il faudrait effectivement que les voisins fassent la preuve du risque de dommage et vu ce que vous dites ce n'est pas gagné. Ne vous prenez pas la tête et laissez venir , il y a de grandes chances pour que justement rien ne se passe